

Jurai comme on invoquait autrefois les divinités malfaisantes. Rien ! absolument rien ! Cet homme n'avait ni cœur ni entrailles ; c'était une bête féroce, moins le courage et la dignité. Que vous dirai-je ? Le jour allait paraître quand je le reconduisis jusque dans la rue. Je me jetai tout habillé sur mon lit ; j'étais harassé de fatigue ; il y avait quarante-huit heures que je n'avais dormi. Aussi ne tardai-je pas à succomber au sommeil, ce que je n'aurais osé espérer.

Quand je m'éveillai, ma mère était à mon chevet, debout, pâle, haletante. Je soupçonnai que je devais avoir rêvé tout haut, et je tremblais que mon fatal secret ne me fût échappé. Il n'en était rien, grâce à Dieu ; j'en avais dit assez pour lui faire soupçonner que je savais quelque chose, pas assez pour lui faire comprendre ce que je savais. J'avais parlé de l'innocence de mon frère comme d'un fait certain, positif ; je m'étais entretenu avec le véritable meurtrier de son rival, mais sans dire où j'avais puisé cette conviction, quel était le coupable, où et comment je l'avais connu. Ma mère m'adressa des questions auxquelles je ne pouvais, auxquelles je ne devais pas répondre ; puis, s'irritant de mon silence, tantôt elle m'accabla de reproches les plus immérités et les plus poignans ; tantôt, s'arrachant les cheveux et se roulant sur le tapis, elle m'abjura avec larmes, avec sanglots, de lui rendre son fils bien-aimé. Dispensez-moi de m'étendre sur cette seconde lutte, plus courte, il est vrai, mais plus pénible que la première.

Heureusement, pendant qu'elle durait encore, l'archevêque arriva, et ma mère se fit un devoir de nous laisser seuls. Je lui racontai tout ce qui s'était passé depuis la veille ; il m'écoula les larmes aux yeux, il me prodigua les encouragemens et les consolations. Puis, comme sa main pressait la mienne :

— Dieu soit béni ! mon fils, s'écria-t-il, vous avez la fièvre ! Dieu, qui apprécia la grandeur de votre sacrifice, vous envoie la maladie du corps pour vous soustraire quelque tems aux peines de l'esprit. Dès ce moment vous ne serez plus responsable des paroles qui pourraient vous échapper, mais je le suis, moi qui ai reçu votre confidence ; et puisque vous ne pouvez plus veiller sur vous-même, votre évêque prendra ce soin.

Effectivement, pendant une semaine entière, je passai dans le délire d'une fièvre brûlante, le saint prêtre ne quitta mon chevet ni le jour ni la nuit, et il ne permit l'entrée de ma chambre à personne, pas même à ma mère. Quand le délire m'eut abandonné et que la raison me fut rendue, j'étais si faible, que je n'avais presque plus la force de souffrir, en sorte que, lorsque le jour fatal arriva...

— Comment ! s'écria John hors de lui, le jour fatal ! est-ce que votre frère fut condamné ?

— Pendu ! Messieurs, pendu ! Il fut pendu chargé de chaînes, comme un gentilhomme dégradé de noblesse qu'il était. Pendant qu'il vivait encore, le bourreau brisa devant lui son épée et déchira les armes de notre maison !

A ces mots, je levai sur le père Franck des yeux stupéfaits, et dans ses beaux cheveux blancs, il me sembla voir briller l'auréole dont nous entourons la tête de nos saints. Quant à John, il se précipita à genoux, et saisissant les deux mains du vieillard, il les embrassa convulsivement.

Lorsque nous fûmes un peu remis tous les trois d'une émotion si vive, l'abbé Franck reprit doucement son récit :

— Quand le jour fatal arriva, nous le passâmes, l'archevêque et moi, prosternés et récitant les prières des agonisants. Souvent nous étions interrompus par les cris de la foule et par le roulement des tambours ; car on avait déployé des forces considérables pour cette exécution. La résignation chrétienne de mon frère et ses protestations répétées d'innocence lui avaient rendu de nombreux amis, et on craignait une sédition, pour laquelle le premier prétexte venu était alors bon en Irlande.

— Et votre mère ? s'écria John.

— Elle ne souffrit pas longtems ; huit jours après elle rejoignit son fils bien-aimé. Au moment où elle allait quitter ce monde, le prêtre se pencha sur son lit. Je ne sais ce qu'il lui dit, mais la joie brillait dans ses yeux inouïs quand elle les leva vers le ciel, certaine désormais d'y retrouver son fils. Elle m'appela, elle qui n'avait pas voulu me voir depuis l'événement ; elle me pressa dans ses bras amaigris, elle me couvrit de caresses et de larmes, elle m'appela son saint, son bienheureux, son martyr, et, bien que le prêtre l'eût bénie, elle voulut que, moi aussi, je lui donnasse ma bénédiction.

— Mais, dis-je, désireux de ne pas laisser plus longtems l'abbé Franck sur un souvenir si douloureux, vous nous avez parlé de réhabilitation : l'innocence de monsieur votre frère fut-elle reconnue ?

— Dieu m'a fait cette grâce, autrement je n'aurais pas vécu aussi vieux. Si toute cette histoire n'était connue depuis quarante ans du public, est-ce que moi, confesseur, je pourrais vous la raconter aujourd'hui ?

Aussitôt après les funérailles de ma mère, j'étais venu me cacher au fond de cette petite paroisse. J'y étais depuis deux ans à peine, lorsqu'un courrier du lord-lieutenant d'Irlande vint tout à coup m'apporter l'ordre de me rendre sur-le-champ à Dublin. Il me remit en même tems une lettre de l'archevêque qui m'exposait sommairement ce qu'il m'importait d'apprendre.

Mon fatal pénitent avait réalisé les projets dont il m'avait parlé ; il avait ouvert une maison de commerce et avait épousé la fille du menuisier. Mais comme celui-ci ne lui avait pas donné de dot et que son héritage paraissait devoir se faire attendre encore longtems, son genre n'avait rien trouvé de mieux à faire que de l'emprisonner. Arrêté cette fois sur le fait, il avait été jugé et condamné. C'est alors que le prêtre auquel il demandait l'absolution avait exigé l'aveu public, non-seulement de ce dernier crime, mais en-

core de celui pour lequel mon frère avait souffert. Le prisonnier avait indiqué le commissionnaire qu'il avait chargé de toucher le montant du billet de loterie, et le témoignage de cet honnête homme n'avait laissé aucun doute sur la sincérité de sa confession.

Les pièces des deux procès ayant été envoyées à Londres, un ordre du roi en conseil prescrivit la réhabilitation solennelle de mon frère. Le lord-lieutenant et tous les fonctionnaires assistèrent à l'exhumation de son cadavre, qui fut tiré du cimetière des suppliciés, et enterré avec grande pompe dans la cathédrale ; l'archevêque officia avec ses trois suffragans ; en un mot, on lui rendit tous les honneurs dont les hommes se puissent aviser pour réparer tardivement une erreur de la justice.

Quant à moi, je me trouvai l'objet d'une admiration, d'un enthousiasme auxquels j'avais hâte de me soustraire. On me proposa la première cure vacante de Dublin, le titre de grand-pénitencier : je refusai tout ; je m'étais habitué à cacher ma vie, et quand on s'est fait une fois à ce bonheur-là, on n'y renonce pas volontiers. Je revins dans ma petite paroisse, et voilà près de cinquante ans que j'y vis heureux ; heureux d'être utile. On m'avait accordé une large indemnité pour me tenir lieu du peu de biens confisqués sur mon frère : je ne savais que faire de cette somme ; en arrivant, je la distribuai aux plus pauvres d'entre mes paroissiens. Cela a été un bon placement : depuis cinquante ans, ces braves gens me font vivre, et vous voyez que, si je ne suis pas riche, je puis encore, à l'occasion, me donner le plaisir d'une décente hospitalité.

BARTHÉLEMY MAURICE.

DECES.

A St. Hyacinthe, le 21 ult., à l'âge de 58 ans et 10 mois, M. Charles Beaugard, bourgeois de St. Hyacinthe. Le grand concours de personnes qui ont assisté à ses funérailles, est une preuve de l'estime qu'il avait su s'acquérir parmi ses concitoyens. Ses restes ont été déposés dans les voûtes de l'église de St. Hyacinthe. M. Beaugard était père de messire Beaugard, curé de St. Valentin.

A Québec, le 7, M. Edouard Montreuil, menuisier, âgé de 46 ans.

Nouvel Etablissement DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de Louis PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CEBUREAU,

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix : 15 sols.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ETABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SCEURS DE CHARITÉ.

UNE feuille contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

DES CARTES DE TEMPÉRANCE TOTALE ET PARTIELLE.

ON trouve aussi constamment à ce Bureau, la collection des MÉLANGES RELIGIEUX reliés en 6 volumes ; Et au commencement de la semaine prochaine, on y vendra le *Calendrier ecclésiastique et civil* pour l'année bissextile 1844.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.